

## Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit:

Nom de produit : Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet  
 Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)  
 Type de produit REACH : Mélange (Organique)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes  
 Nettoyant

1.2.2 Utilisations déconseillées  
 Aucune utilisation déconseillée connue

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

##### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

SODAL N.V.  
 Everdongenlaan 18-20  
 B-2300 Turnhout  
 Tel: +32 14 42 42 31  
 Fax: +32 14 44 39 71  
 msds@soudal.com

##### Fabricant du produit

SODAL N.V.  
 Everdongenlaan 18-20  
 B-2300 Turnhout  
 Tel: +32 14 42 42 31  
 Fax: +32 14 44 39 71  
 msds@soudal.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

24h/24h : +32 14 58 45 45 (BIG) (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

##### 2.1.1 Classification selon Règlement CE n° 1272/2008

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Code(s) des mentions de danger
Flam. Aerosol	catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable.
Eye Irrit.	catégorie 2	H319: Provoque une grave irritation oculaire.
STOT SE	catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence et des vertiges.

##### 2.1.2 Classification selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE

Classé comme dangereux selon les critères des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

F+; R12 - Extrêmement inflammable.

Xi; R36 - Irritant pour les yeux.

R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage:

Étiquetage selon Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger

# Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet



Contient acétone.

**Mention d'avertissement** Danger

## Phrases H

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H319 Provoque une grave irritation oculaire.  
H336 Peut provoquer somnolence et des vertiges.

## Phrases P

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.  
P261 Éviter de respirer.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122°F.  
P501 Éliminer le contenu/récipient au fabricant/à instance compétente.

## Informations supplémentaires

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## Étiquetage selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE (DSD/DPD)

### Étiquettes



Extrêmement inflammable



Irritant

## Phrases R

36 Irritant pour les yeux  
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

## Phrases S

23 Ne pas respirer les aérosols  
(46) (En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette)  
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

## Recommandations supplémentaires

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Conserver hors de portée des enfants.  
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
Ne pas percer ou brûler même après usage.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

## 2.3 Autres dangers:

### DSD/DPD

Peut se charger électrostatiquement avec risque d'ignition  
Peut s'enflammer en contact avec une étincelle  
Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation  
Aérosol peut exploser sous l'effet de la chaleur

### CLP

Peut se charger électrostatiquement avec risque d'ignition  
Peut s'enflammer en contact avec une étincelle  
Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation  
Aérosol peut exploser sous l'effet de la chaleur

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances:

Ne s'applique pas

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2002-05-11

Date de la révision: 2012-04-17

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 33075

2 / 15

# Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

## 3.2 Mélanges:

Nom (REACH n° d'enregistrement)	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon DSD/DPD	Classification selon CLP	Note	Remarque
acétone (Sans objet)	67-64-1 200-662-2	C>25 %	F; R11 Xi; R36 R66 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	(1)(2)(10)	Mono-composant
propane (-)	74-98-6 200-827-9	10%<C<20%	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)	Gaz propulseur
isobutane (-)	75-28-5 200-857-2	10%<C<20%	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(10)	Gaz propulseur
(butadiène-1,3, conc<0.1%) (-)						

(1) Texte intégral des phrases R et H: voir point 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours:

#### Mesures générales:

Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

#### Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

#### Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

#### 4.2.1 Symptômes aigus

##### Après inhalation:

EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Etat de faiblesse. Dépression du système nerveux central. Vertiges. Narcose. Excitation/agitation. Ivresse. Troubles de capacité de réaction. Maux de tête. Difficultés respiratoires. Pertes de connaissance.

##### Après contact avec la peau:

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE: Peau sèche. Gerçures de la peau.

##### Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire.

##### Après ingestion:

Pas d'effets connus.

#### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée. Poudre BC. Sable/terre.

#### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

### 5.3 Conseils aux pompiers:

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2002-05-11

Date de la révision: 2012-04-17

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 33075

3 / 15

# Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

## 5.3.1 Instructions:

Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Risque d'explosion physique: éteindre/refroidir depuis abri. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Après refroidissement: explosion physique toujours possible.

## 5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Lunettes bien ajustables. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive.

#### 6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

#### 6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants. Lunettes bien ajustables. Vêtements de protection.

#### Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Endiguer le liquide répandu. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber liquide répandu dans matériau incombustible p.ex.: sable/terre. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4 Référence à d'autres sections:

Voir point 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Observer l'hygiène usuelle.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: < 50 °C. Conserver dans un endroit frais. Local à l'épreuve du feu. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

#### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition, agents d'oxydation, acides (forts), bases (fortes).

#### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aérosol.

#### 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant .

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle:

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

##### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### MAC (Pays-Bas)

Acéton	Valeur courte durée	2420 mg/m <sup>3</sup>	
	Valeur courte durée, calculée	1002 ppm	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1210 mg/m <sup>3</sup>	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps, calculée	501 ppm	

#### Valeur limite indicative UE

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2002-05-11

Date de la révision: 2012-04-17

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 33075

4 / 15

# Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

Aceton	Valeur courte durée	- ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	500 ppm 1210 mg/m <sup>3</sup>

## Valeur limite (Belgique)

Acétone	Valeur courte durée	1000 ppm 2420 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	500 ppm 1210 mg/m <sup>3</sup>
Hydrocarbures aliphatiques sous forme gazeuse : (Alcanes C1-C4)	Valeur courte durée	- ppm - mg/m <sup>3</sup>
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1000 ppm - mg/m <sup>3</sup>
	Valeur courte durée	- ppm - mg/m <sup>3</sup>
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1000 ppm - mg/m <sup>3</sup>

## TLV (USA)

Acetone	Valeur courte durée	750 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	500 ppm
Aliphatic hydrocarbon gases - alkanes(C1-C4)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1000 ppm

## TRGS 900 (Allemagne)

Aceton	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	500 ppm 1200 mg/m <sup>3</sup>
Isobutan	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1000 ppm 2400 mg/m <sup>3</sup>
Propan	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1800 mg/m <sup>3</sup>

## Valeur limite (France)

Acétone	Valeur courte durée	1000 ppm 2420 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	500 ppm 1210 mg/m <sup>3</sup>

## Valeur limite (UK)

Acetone	Valeur courte durée	1500 ppm 3620 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	500 ppm 1210 mg/m <sup>3</sup>

### b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
Acetone (organic and inorganic gases by Extractive FTIR)	NIOSH	3800
Acetone (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
Acetone (ketones 1)	NIOSH	1300
Acetone	OSHA	69
Acetone (ketones I)	NIOSH	2555

#### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

##### Travailleurs

##### acétone

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus locaux – inhalation	2420 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	186 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	1210 mg/m <sup>3</sup>	

##### Grand public

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2002-05-11

Date de la révision: 2012-04-17

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 33075

5 / 15

# Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

acétone

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	62 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	200 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	62 mg/kg bw/jour	

**PNEC**

acétone

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	10.6 mg/l	
Eau de mer	1.06 mg/l	
eau (rejets intermittents)	21 mg/l	
Sédiment d'eau douce	30.4 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	3.04 mg/kg sédiment dw	
Sol	29.5 mg/kg sol dw	
STP	100 mg/l	

## 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## 8.2 Contrôles de l'exposition:

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Masque à gaz avec filtre A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

#### b) Protection des mains:

Gants.

#### c) Protection des yeux:

Lunettes bien ajustables.

#### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect physique	Aérosol
Odeur	Odeur d'acétone
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Incolore
Taille des particules	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité	1.5 - 12.8 vol %
Inflammabilité	Aérosol extrêmement inflammable.
Log Kow	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
Solubilité	l'éther ; soluble éthanol ; soluble
Densité relative	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2002-05-11

Date de la révision: 2012-04-17

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 33075

6 / 15

# Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	Aucun renseignement disponible

**Dangers physiques**  
Aérosol inflammable

## 9.2 Autres informations:

Densité absolue	Aucun renseignement disponible
-----------------	--------------------------------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité:

Peut se charger électrostatiquement avec risque d'ignition. Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun renseignement disponible.

### 10.4 Conditions à éviter:

Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles:

Agents d'oxydation, acides (forts), bases (fortes).

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

##### Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

##### acétone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	5800 mg/kg		Rat	Femelle	Valeur expérimentale
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	20000 mg/kg		Lapin	Mâle	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	CL50	Autres	76 mg/l	4 h	Rat	Femelle	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	LCL0	Autres	16000 ppm	4 h	Rat		Valeur expérimentale

##### propane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Inhalation	CL50		513 mg/l	4 h	Rat		littérature
Inhalation	CL50		280000 ppm	4 h	Rat		littérature

##### isobutane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Inhalation	CL50		> 50 mg/l	4 h	Rat		littérature

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte du mélange

#### Conclusion

Faible toxicité aiguë par voie cutanée  
Faible toxicité aiguë par voie orale  
Faible toxicité aiguë par inhalation

#### Corrosion/irritation cutanée

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2002-05-11

Date de la révision: 2012-04-17

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 33075

7 / 15



# Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

## Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

### acétone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur
Oeil	Irritant	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale
Dermal	Non irritant	Autres	3 jour(s)	24; 48; 72 heures	Cobaye	Valeur expérimentale
Inhalation	Légèrement irritant	Étude d'observation humaine	20 minutes		Humain	littérature

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte du mélange

### Conclusion

Provoque une grave irritation oculaire.

Non classé dans les irritants cutanés

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

## Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

### acétone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Dermal	Non sensibilisant	Autres		48 heures	Hamster	Femelle	Valeur expérimentale
Dermal	Non sensibilisant	observation des humains			Humain		littérature

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte du mélange

### Conclusion

Non sensibilisant par inhalation

Non sensibilisant par voie cutanée

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

## Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

### acétone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Oral	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	20 mg/l		Aucun effet	13 semaine(s)	Souris	Masculin/féminin	Valeur expérimentale
Oral	LOAEL	Équivalent à OCDE 408	50 mg/l		Variations de poids		Souris	Femelle	Valeur expérimentale
Dermal									Non pertinent, jugement d'experts
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Autres	19000 ppm		Aucun effet	8 semaine(s)	Rat	Mâle	littérature
Inhalation (vapeurs)	CE30	Autres	3500 ppm	système nerveux central	Effets neurotoxiques	4 h	Rat	Mâle	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	CE30	Autres	5000 ppm	système nerveux central	Effets neurotoxiques	2 h	Souris	Femelle	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)		Étude d'observation humaine	361 ppm	système nerveux central	Effets neurotoxiques	2 jour(s)	Humain		Données insuffisantes, non concluantes

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte du mélange

### Conclusion

Faible toxicité subchronique par voie cutanée

Faible toxicité subchronique par voie orale

Faible toxicité subchronique par inhalation

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

## Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2002-05-11

Date de la révision: 2012-04-17

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 33075

8 / 15



# Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

acétone

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale
Négatif	Équivalent à OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale

## Mutagenicité sur les cellules germinales (in vivo)

Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétone

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Genre	Organe	Détermination de la valeur
Négatif		13 semaine(s)	Souris	Masculin/féminin		littérature

## Cancérogénicité

Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétone

	Paramètre	Méthode	valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur	Organe	Effet
Dermal	NOEL	Autres	79 mg	51 semaine(s)	Souris	Femelle	littérature		Aucun effet
Dermal	NOEL	Autres	160	- pendant l'étude complète	Souris	Masculin/féminin	littérature		Aucun effet

## Toxicité pour la reproduction

Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	11000 ppm	6-19 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Masculin/féminin			Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL	Autres	900 mg/kg bw/jour	13 semaine(s)	Rat	Mâle	Aucun effet		littérature
	NOEL	Autres	3100 mg/kg bw/jour	13 semaines (tous les jours, 5 jours/semaine)	Rat	Femelle	Aucun effet		littérature

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte du mélange

### Conclusion CMR

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

Non classé pour la mutagenicité ou la génotoxicité

Non classé pour la cancérogénicité

## Toxicité autres effets

Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétone

Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Genre	Détermination de la valeur
				Dessèchement ou gerçures de la peau				Étude de littérature

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte du mélange

### Conclusion

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 11.1.2 Autres renseignements

Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2002-05-11

Date de la révision: 2012-04-17

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 33075

9 / 15

# Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

## acétone

TLV - Carcinogénéité	(A4)
----------------------	------

## propane

TLV - Carcinogénéité	0
----------------------	---

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité:

#### Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### acétone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	Méthode C.1 de l'UE	5540 mg/l	96 h	Salmo gairdneri (Oncorhynchus mykiss)	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë invertébrés	CL50	Autres	12600 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	NOEC		7000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	CE50		>7000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

#### propane

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		> 1000 mg/l	96 h	Pisces			

#### Conclusion

Aucune donnée disponible sur l'écotoxicité

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

#### acétone

#### propane

#### isobutane

#### Conclusion

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

#### acétone

#### BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF		0.69		Pisces	

#### BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF	BCFWIN	3			Valeur calculée

#### Log Kow

Méthode	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	-0.24		Données d'essai

#### propane

#### BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF		9 - 25		Pisces	

#### Log Kow

Méthode	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	2.3		Valeur expérimentale

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2002-05-11

Date de la révision: 2012-04-17

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 33075

10 / 15

# Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

isobutane

## BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF		20 - 52		Pisces	

## BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF		20 - 52		Daphnia magna	

## Log Kow

Méthode	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	2.76 - 2.88		Valeur expérimentale

## Conclusion

Sur la base des résultats d'essais disponibles, aucune conclusion univoque ne peut être formulée.

## 12.4 Mobilité dans le sol:

### Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants du mélange.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'Annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

## 12.6 Autres effets néfastes:

### Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

#### Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Aucun des composants connus ne figure sur la liste des substances pouvant contribuer à l'effet de serre (Règlement (CE) n° 842/2006)

#### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1272/2008 et 1005/2009)

acétone

#### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1272/2008 et 1005/2009)

propane

#### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1272/2008 et 1005/2009)

isobutane

#### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1272/2008 et 1005/2009)

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, décision 2001/118/CE).

07 01 04\* (autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes EURAL peuvent être applicables. Déchets dangereux selon Directive 2008/98/CE.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

#### 13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10\* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR)

14.1 Numéro ONU:

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2002-05-11

Date de la révision: 2012-04-17

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 33075

11 / 15

# Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

Numéro ONU	1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
Désignation officielle de transport	Aérosols
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Numéro d'identification du danger	
Classe	2
Code de classification	5F
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

## Chemin de fer (RID)

14.1 Numéro ONU:	
Numéro ONU	1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
Désignation officielle de transport	Aérosols
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Numéro d'identification du danger	23
Classe	2
Code de classification	5F
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

## Voies de navigation intérieures (ADN)

14.1 Numéro ONU:	
Numéro ONU	1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
Désignation officielle de transport	Aérosols
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe	2
Code de classification	5F
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2002-05-11

Date de la révision: 2012-04-17

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 33075

12 / 15

# Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
--------------------	--

## Mer (IMDG)

14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	1950
------------	------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport	Aerosols
-------------------------------------	----------

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	2.1
--------	-----

14.4 Groupe d'emballage:

Étiquettes	2.1
------------	-----

14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Annexe II de Marpol 73/78	Non applicable, basé sur les informations disponibles
---------------------------	---

## Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	1950
------------	------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport	Aerosols
-------------------------------------	----------

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	2.1
--------	-----

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	A145
Dispositions spéciales	A167
Dispositions spéciales	A802
Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage	30 kg G

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

#### Législation européenne:

Composés organiques volatiles (COV)

100 %

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
acétone	Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens des définitions de la directive 67/548/CEE du Conseil et de la directive 1999/54/CE	1. Ne peuvent être utilisés: — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des candélabres, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2002-05-11

Date de la révision: 2012-04-17

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 33075

13 / 15

# Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

		des aspects décoratifs. 2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché. 3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et: — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public, — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304. 4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN). 5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes: a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec R65 ou H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2010. 6. Au plus tard le 1 <sup>er</sup> juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public. 7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 communiquent, pour le 1 <sup>er</sup> décembre 2011, puis sur une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304. Les États membres mettent ces données à la disposition de la Commission.»
acétone propane isobutane, liquéfié, sous pression	Substances conformes aux critères d'inflammabilité définis dans la directive 67/548/CEE et classées comme inflammables, facilement inflammables ou extrêmement inflammables, qu'elles figurent ou non dans la partie 3 de l'annexe VI du règlement (CE) n° 1272/2008.	1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme: — les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration, — la neige et le givre artificiels, — les coussins "péteurs", — les bombes à serpents, — les excréments factices, — les mirlions, — les paillettes et les mousses décoratives, — les toiles d'araignée artificielles, — les boules puantes. 2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante: "Usage réservé aux utilisateurs professionnels." 3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1, point a), de la directive 75/324/CEE du Conseil (**). 4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées. _____ (***) JO L 147 du 9.6.1975, p. 40.

## Législation nationale

- Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid (Pays-Bas)	8
Identification déchet autres listes de déchets	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 06

- Allemagne

WGK	1	Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)
-----	---	--

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

- R36 Irritant pour les yeux
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

### Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H319 Provoque une grave irritation oculaire.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H336 Peut provoquer somnolence et des vertiges.

(\*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

- DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses
- DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses
- CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2002-05-11

Date de la révision: 2012-04-17

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 33075

14 / 15

# Soudal Nettoyant pour Mousse et Pistolet

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez votre contrat de licence BIG pour de plus amples informations.

S  
O  
U  
D  
A  
L

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2002-05-11

Date de la révision: 2012-04-17

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 33075

15 / 15